

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 1 476 035 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**18.01.2006 Bulletin 2006/03**

(51) Int Cl.:  
**A41D 13/012** (2006.01) **B63C 9/087** (2006.01)  
**B63C 11/04** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **03718857.0**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR2003/000418**

(22) Date de dépôt: **11.02.2003**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2003/070035 (28.08.2003 Gazette 2003/35)**

(54) **VETEMENT A COLLERETTE INTERNE**

BEKLEIDUNGSSTÜCK MIT EINEM INTERNEN KRAGEN

ITEM OF CLOTHING COMPRISING AN INTERNAL COLLAR

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR**

(30) Priorité: **20.02.2002 FR 0202235**

(43) Date de publication de la demande:  
**17.11.2004 Bulletin 2004/47**

(73) Titulaire: **Salomon S.A.  
74370 Metz-Tessy (FR)**

(72) Inventeur: **RAGOT, Jean-Marc  
F-74570 Groisy (FR)**

(74) Mandataire: **Putet, Gilles  
Salomon S.A.,  
Direction Juridique et Propriété Industrielle  
74996 Annecy Cedex 9 (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 1 221 408 WO-A-00/66423**  
**WO-A-98/01337 WO-A-99/52765**  
**FR-A- 2 769 475**

**EP 1 476 035 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** L'invention concerne les vêtements de sports aquatiques, notamment ceux que l'on appelle généralement combinaisons et qui sont tout particulièrement adaptés à la pratiques des activités nautiques ou sous-marines telles que le surf, la planche à voile, la plongée, etc...

**[0002]** Ces combinaisons sont généralement classées en deux catégories : les combinaisons sèches ou étanches dans lesquels l'eau ne pénètre pas à l'intérieur de la combinaison, et les combinaisons humides dans lesquelles une fine pellicule d'eau peut être admise entre le vêtement et le corps du plongeur, cette pellicule étant quasi instantanément réchauffée par le corps du plongeur.

**[0003]** Ces combinaisons comportent généralement une partie principale qui recouvrent le buste, un panneau avant de cette partie couvrant la partie antérieure du thorax, et un panneau arrière couvrant le dos. Cette partie principale qui recouvre le buste comporte des orifices pour le passage des bras, des jambes et de la tête. Le vêtement peut comporter des manches et des jambes pour recouvrir respectivement les membres supérieurs et les membres inférieurs.

**[0004]** Ces vêtements, notamment les combinaisons humides, sont en général fabriqués à partir de matériaux souples et élastiques de manière à épouser au mieux la forme du corps sans entraver les mouvements. Ces matériaux peuvent par exemple être des tissus élastiques (tels que les tissus comprenant de l'élasthanne) ou des mousses de polychloroprène (connues sous la marque déposée « Néoprène »), ces matériaux pouvant être assemblés entre eux à différents endroits d'un même vêtement. En fonction du choix de ces matériaux, ces vêtements pourront offrir une protection contre le froid, contre les chocs, contre le soleil, etc...

**[0005]** Divers systèmes existent pour faciliter l'enfilage et l'enlèvement de tels vêtements. Le plus répandu des systèmes est celui qui fait appel à une découpe aménagée dans la partie formant buste du vêtement. Cette découpe est souvent disposée dans le panneau dorsal du vêtement et elle s'étend par exemple verticalement le long de la colonne vertébrale depuis l'encolure jusqu'au bas du dos. La découpe est munie de moyens de fermeture qui sont généralement réalisés sous la forme d'une fermeture à glissière.

**[0006]** La disposition classique des moyens de fermeture pose des problèmes de confort et d'étanchéité au niveau du cou et au niveau de la découpe.

**[0007]** Divers modes de construction alternatifs sont divulgués dans les documents FR-2.769.475, GB-2.312.643, US-4.809.364, US-5.630.229, US-5.768.703, et WO-00/66423. Tous ces documents décrivent des combinaisons qui sont dépourvues de la découpe munie de moyens de fermeture pour éviter les infiltrations d'eau. Ces constructions nécessitent donc de prévoir, au sommet de la combinaison, un orifice pour

le passage de la tête suffisamment grand pour permettre aussi le passage entier du corps de l'utilisateur. L'étanchéité au niveau de cet orifice est assurée par un rabat externe qui est sensé venir se plaquer de manière étanche sur la partie formant buste. Dans certains cas, il est même prévu deux rabats externes superposés. Cependant, ces constructions se sont révélées peu satisfaisantes d'une part à cause d'une grande difficulté d'enfilage de la combinaison due à l'absence de la découpe refermable, et d'autre part à cause d'un manque d'étanchéité au niveau de l'orifice de passage de la tête. En effet, les rabats ne se plaquent pas de manière efficace contre le buste, surtout lorsque l'utilisateur fait de larges mouvements avec les membres supérieurs.

**[0008]** Il apparaît donc le besoin d'une nouvelle conception des vêtements de sports aquatiques, et notamment de l'ouverture, des moyens de fermeture et des moyens d'étanchéité de ces vêtements, qui assure un enfilage et un enlèvement facile du vêtement tout en préservant le confort et l'étanchéité du vêtement.

**[0009]** Dans ce but, l'invention propose un vêtement de sports aquatiques comportant une partie formant buste qui présente un panneau avant et un panneau arrière et qui est munie d'orifices de passage de la tête, des jambes et des bras, et du type comportant une ouverture sous la forme d'une découpe munie de moyens de fermeture, caractérisé en ce qu'il comporte une collerette interne dont une portion principale entoure le cou d'un utilisateur, et en ce que la collerette est fixée sur une face interne de la partie formant buste.

**[0010]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit, ainsi qu'à la vue des dessins annexés dans lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues de face et de dos d'un vêtement conforme aux enseignements de l'invention, la collerette étant illustrée en en position d'utilisation ;
- la figure 3 est une vue en perspective de trois-quarts arrière du vêtement de la figure 1, le vêtement étant ouvert au niveau de la découpe du panneau arrière ;
- la figure 4 est une vue partielle, selon le même angle que la figure 3, illustrant la collerette rabattue vers l'intérieur, sous une épaule, pour permettre l'entrée du corps de l'utilisateur dans le vêtement ;
- les figures 5, 6 et 7 sont des vues, respectivement de l'avant, de l'arrière et de trois-quarts avant illustrant la collerette seule, avec indication des zones de fixation sur la face interne du vêtement ;
- la figure 8 est une vue agrandie de la figure 3 illustrant plus en détails la découpe arrière et les moyens de fermeture associés ; et
- la figure 9 est une vue schématique illustrant plus précisément la construction et le montage des moyens de fermeture et d'étanchéification de la découpe.

**[0011]** On a illustré sur les figures un vêtement de type combinaison 10 qui présente une partie principale 12 recouvrant le buste d'un utilisateur. Cette partie 12 formant buste comporte ainsi un panneau avant 14 couvrant la partie antérieure du torse et un panneau arrière 16 couvrant le dos. Cette partie 12 comporte des épaules 18 de part et d'autre d'un orifice 20 de passage de la tête. Elle comporte aussi des orifices de passages pour les membres supérieurs et inférieurs, mais, dans l'exemple illustré, la combinaison est une combinaison intégrale qui comporte aussi des manches 22 et des jambes 24 dans le prolongement de ces orifices. L'orifice 20 de passage de la tête, qui forme le bord supérieur des panneaux avant et arrière, suit sensiblement le contour de la base du cou de l'utilisateur. Toutefois, cet orifice pourrait être constitué par le bord d'un col qui serait intégré à la partie formant buste et qui remonterait le long du cou de l'utilisateur.

**[0012]** La combinaison est par exemple réalisée pour l'essentiel en mousse de polychloroprène (connu sous la dénomination commerciale « néoprène »), sous la forme de panneaux assemblés entre eux. Ces panneaux peuvent présenter des épaisseurs ou des caractéristiques différentes en fonction de leur positionnement sur le vêtement. Chaque panneau peut être lui-même composé de plusieurs pièces. La combinaison peut aussi comporter des empiècements de matériaux différents par exemple sous la forme de tissus élastiques. La combinaison est de préférence une combinaison humide parfaitement ajustée au corps de l'utilisateur.

**[0013]** Pour permettre à l'utilisateur d'enfiler et d'enlever aisément la combinaison, celle-ci est munie d'une ouverture qui est aménagée sous la forme d'une découpe 26 pratiquée dans la partie principale 12 formant buste, cette découpe étant par ailleurs pourvue de moyens de fermeture. Les moyens de fermeture sont par exemple formés d'une fermeture à glissière du type à crémaillère ou du type à ressort spiralé.

**[0014]** Dans l'exemple illustré sur les figures, la découpe 26 est formée dans le panneau arrière 18 du buste 12, et elle est munie d'une fermeture à glissière 28, laquelle peut être commandée en tirant sur un cordon souple 30.

**[0015]** Avantagement cette découpe 26 est inclinée par rapport à la verticale. Elle présente de plus, au moins dans un tronçon supérieur, une forme courbe. Elle s'étend vers le haut depuis une zone centrale du panneau arrière 18 et débouche dans l'orifice de passage de la tête 20 en étant décalée transversalement par rapport à un axe longitudinal médian du panneau. Ainsi, la découpe 26 délimite deux pans du panneau arrière, et, en position ouverte des moyens de fermeture 28, les deux pans sont écartés transversalement pour permettre l'entrée du corps de l'utilisateur dans la combinaison.

**[0016]** Par son inclinaison et/ou sa forme courbe, la découpe 26 débouche dans l'orifice 20 de passage de la tête, non pas au centre comme cela est connu, mais sur un côté, c'est-à-dire au niveau d'une des épaules 18

du vêtement. Cette forme de la découpe 26 présente de nombreux avantages, notamment en termes de facilité de manipulation lors de l'ouverture et de la fermeture de la fermeture à glissière 28 associée. Dans l'exemple illustré, la fermeture présente un tronçon inférieur rectiligne, qui s'étend sensiblement sur la moitié de la longueur de la glissière, et un tronçon supérieur courbe.

**[0017]** Conformément aux enseignements de l'invention, la combinaison 10 comporte une collerette interne 32 dont une portion principale 34 entoure le cou d'un utilisateur, la collerette 32 étant fixée sur une face interne de la partie formant buste 12. La portion principale 34 de la collerette présente de préférence une forme tubulaire ou tronconique, et elle est réalisée en un matériau suffisamment souple pour permettre son passage par-dessus la tête de l'utilisateur et pour permettre sa parfaite adaptation au cou de l'utilisateur. Elle assurera, sans trop serrer le cou de l'utilisateur, une parfaite étanchéité en empêchant l'eau de passer entre le cou et la portion principale.

**[0018]** La collerette comporte par ailleurs une portion basse 36 qui recouvre la base du cou et les épaules 18 et qui se prolonge légèrement vers le bas à l'arrière et à l'avant, respectivement le long du dos et le long de la poitrine de l'utilisateur. Cette portion basse 36 est destinée à être recouverte par la partie principale formant buste 12 de la combinaison. Au contraire, la portion principale 34 est destinée à s'étendre vers le haut au travers de l'orifice de passage de la tête 20 (tout du moins lorsque la partie formant buste est dépourvue de col et présente un orifice 20 agencé au niveau de la base du cou tel que cela est illustré sur les figures).

**[0019]** Dans le dos, la collerette 32 comporte une portion d'étanchéité 38 qui prolonge la partie basse 36 vers le bas de manière à venir se positionner en regard de la découpe 26 et de la fermeture à glissière associée. Cette portion d'étanchéité 38 évite que de l'eau vienne directement en contact avec l'utilisateur lorsqu'elle s'infiltrerait par la fermeture à glissière 28. De plus, en s'intercalant entre la fermeture à glissière et la peau de l'utilisateur, la portion d'étanchéité 38 forme un rembourrage qui améliore le confort de la combinaison.

**[0020]** Les principales qualités requises pour le ou les matériaux constituant la collerette sont la souplesse et l'étanchéité. Les qualités d'isolation thermique étant de moindre importance, on pourra par exemple utiliser des mousses de polychloroprène de faible épaisseur.

**[0021]** Sur les figures 5 à 7, on a illustré par des hachures les zones de fixation 40 de la collerette sur la face interne de la partie formant buste. Dans l'exemple illustré, ces zones de fixation s'étendent pour l'essentiel sur l'un des bords latéraux, le bord droit en l'occurrence de manière à fixer la collerette principalement sous l'épaule droite de la combinaison, mais aussi, toujours du côté droit, sur la poitrine et dans le dos, le long de la découpe 26. De préférence, les zones de fixation s'étendent jusqu'à l'extrémité inférieure de la portion d'étanchéité 38. Avec cette configuration, le bord opposé de la collerette

32, en l'occurrence le bord gauche, est entièrement libre par rapport à la combinaison, de sorte qu'il est possible, ainsi que cela est illustré sur la figure 4, d'écarter transversalement la collerette 32 pour l'escamoter sous l'épaule droite 18 du vêtement, libérant ainsi l'ouverture délimitée par la découpe 26 et par l'orifice 20. On notera que, lors de cette opération, la collerette 32 est escamotée à l'intérieur du volume délimité par la partie 12 formant buste.

[0022] Dans cette position, l'utilisateur peut pénétrer dans la combinaison et la revêtir complètement. Une fois la combinaison revêtue, mais avant de procéder à la fermeture de la découpe 26, l'utilisateur va pouvoir agripper la collerette 32 et la faire passer au-dessus de sa tête à la manière d'un collier ou d'une cagoule. Ensuite, il lui faudra ajuster la position de la portion basse 36 et de la portion d'étanchéité 38 de la collerette 32 avant de refermer la fermeture à glissière 28.

[0023] Grâce à l'invention, on utilise l'ajustement de la partie format buste 12 du vêtement pour créer une force qui tend à plaquer cette partie 12 sur la collerette 32 et la collerette 32 contre le corps de l'utilisateur. Ainsi, le plaquage est en toutes circonstances parfaitement réalisé, ce qui permet de garantir une bonne étanchéité.

[0024] La conception des moyens d'étanchéité est plus particulièrement montrée sur les figures 8 et 9. La fermeture à glissière 28 est une fermeture classique comportant deux rubans 44 munis chacun d'une série de dents, lesquelles sont destinées à s'agrafer l'une dans l'autre pour assurer la fermeture. L'agrafage et le déagrafage des dents est commandé, de manière connue, par un curseur 47 muni d'une tirette 48.

[0025] Sur ces figures, on voit que la collerette 32 est fixée sur un premier pan, en l'occurrence le pan droit 16a. L'un des rubans 44 de la glissière 28 est fixé directement sur la face interne de ce pan droit 16a. Le second ruban est fixé sur la face externe d'un volet protecteur 46 (réalisé sous la forme d'une bande de néoprène), lequel volet 46 est fixé sur le pan gauche 16b, le long de la découpe 26. La largeur de ce volet 46 est telle que, lorsque le vêtement est fermé, il recouvre entièrement la fermeture à glissière 28, du côté interne, et vient donc chevaucher partiellement, du côté interne, le pan droit 16a. Comme on le voit sur la figure 9, la portion d'étanchéité 38 de la collerette 32 complète le dispositif et recouvre l'ensemble précédemment décrit par l'intérieur. Le tout forme une construction à chicanes qui, une fois plaqué contre le dos de l'utilisateur, permet de garantir une bonne étanchéité au niveau de la découpe 26. On remarque par ailleurs que le pan gauche 16b est prévu de telle manière que, lorsque la découpe est refermée par la fermeture 28, le pan gauche 16b recouvre entièrement la glissière par l'extérieur et vient chevaucher, sur quelques centimètres, le pan droit 16a par l'extérieur.

[0026] Bien entendu, les zones de fixation de la collerette 32 pourraient être distribuées différemment, pour une mise en place différente, où les zones de fixation 40 décrites plus haut pourraient être complétées par

d'autres points de fixation. Ainsi, dans l'exemple illustré, on peut envisager que le bord gauche comporte, dans ses parties les plus basses, à l'avant et/ou à l'arrière, des points de collage sur la face interne de la partie 12 formant buste. L'escamotage de la collerette 32 au moment de l'enfilage de la combinaison sera peut-être alors moins aisé, mais la mise en place de la collerette 32 avant la fermeture de la combinaison s'en trouvera grandement facilitée.

[0027] La fixation de la collerette 32 sur la face interne de la combinaison se fera par tout moyen approprié en fonction des matériaux constituant la collerette 32 et la partie 12 formant buste. Dans le cas du néoprène, on pourra par exemple choisir de réaliser cette fixation par couture et/ou par collage.

[0028] Comme on peut le voir plus particulièrement sur les figures 1 et 4, l'un des pans délimité par la découpe 26 comporte, au niveau de l'orifice 20 de passage de la tête, une patte de verrouillage 42 qui est destinée à chevaucher la découpe 26 pour venir s'accrocher sur le pan opposé. De préférence, la patte d'accrochage 42 et le pan opposé sont munis de bandes auto-agrippantes qui permettent plusieurs positions d'accrochage, grâce à quoi l'utilisateur pourra parfaitement ajuster le serrage de l'orifice 20 autour de son cou pour garantir une bonne étanchéité.

## Revendications

1. Vêtement de sports aquatiques comportant une partie formant buste (12) qui présente un panneau avant (14) et un panneau arrière (16) et qui est munie au moins d'un orifice de passage de la tête (20), et du type comportant une ouverture sous la forme d'une découpe (26) munie de moyens de fermeture (28), **caractérisé en ce qu'**il comporte une collerette interne (32) dont une portion principale (34) entoure le cou d'un utilisateur, et **en ce que** la collerette (32) est fixée sur une face interne de la partie formant buste (12).
2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la collerette (32) est fixée sur la face interne de la partie formant buste (12) par des zones de fixation de la collerette de telle sorte qu'il est possible d'écarter la collerette transversalement sous une épaule de la combinaison.
3. Vêtement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les zones de fixation de la collerette s'étendent pour l'essentiel sur l'un des bords latéraux de la collerette.
4. Vêtement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les zones de fixation qui s'étendent pour l'essentiel sur l'un des bords latéraux de la collerette sont complétées par d'autres points de fixation.

5. Vêtement selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le bord latéral opposé de la collerette est libre.
6. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la collerette (32) comporte une portion basse (36) qui recouvre la base du cou, et **en ce que** la portion basse (34) de la collerette est recouverte par la partie (12) formant buste du vêtement et s'étend au travers de l'orifice (20) de passage de la tête.
7. Vêtement selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la portion basse se prolonge vers le bas à l'arrière et à l'avant, respectivement le long du dos et le long de la poitrine de l'utilisateur.
8. Vêtement selon l'une des revendications 6 ou 7, **caractérisé en ce que** la portion basse (34) de la collerette (32) recouvre au moins partiellement les épaules de l'utilisateur.
9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la collerette (32) comporte une portion d'étanchéité (38) qui s'étend le long de la découpe (26) de la partie buste (12), contre une face interne de la partie formant buste (12).
10. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la portion principale (34) de la collerette (32) est fixée au niveau de l'épaule (18) de la partie (12) formant buste du vêtement.
11. Vêtement selon l'une des revendications 6 ou 7, **caractérisé en ce que** la portion basse (34) de la collerette comporte des points de fixation (40) sur l'un au moins des panneaux avant (14) ou arrière (16) de la partie (12) formant buste du vêtement.
12. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la découpe (26) s'étend vers le haut depuis une zone centrale du panneau arrière (16) et débouche dans l'orifice (20) de passage de la tête de manière à délimiter deux pans du panneau arrière (16), et **en ce que**, en position ouverte des moyens de fermeture, les deux pans sont écartés transversalement pour permettre l'entrée du corps de l'utilisateur dans le vêtement.
13. Vêtement selon les revendications 9 et 12 prises en combinaison, **caractérisé en ce que** la portion d'étanchéité (38) comporte une zone de fixation qui s'étend sur un des pans le long de la découpe (26).
14. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'orifice

(20) de passage de la tête, qui forme le bord supérieur des panneaux avant (14) et arrière (16), s'étend sensiblement au niveau de la base du cou.

- 5 15. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la fixation de collerette interne sur la face interne de la partie formant buste est faite par couture et/ou par collage.

10

#### Patentansprüche

1. Kleidungsstück für Wassersportarten, aufweisend einen den Oberkörper bildenden Teil (12), welcher ein vorderes Feld (14) und ein hinteres Feld (16) aufweist, und welcher mit mindestens einer Durchgangsöffnung (20) für den Kopf ausgestattet ist, und von der Art, welches eine Öffnung in Form eines Einschnitts (26) aufweist, der mit Schließmitteln (28) ausgestattet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** es einen inneren Kragen (32) aufweist, von dem ein Hauptabschnitt (34) den Hals eines Benutzers umgibt, und dass der Kragen (32) an einer inneren Seite des den Oberkörper bildenden Teils (12) befestigt ist.
2. Kleidungsstück nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Kragen (32) an der inneren Seite des den Oberkörper bildenden Teils (12) über Befestigungszonen des Kragens derart befestigt ist, dass es möglich ist, den Kragen transversal unter einer Schulter des Anzugs zu entfernen.
3. Kleidungsstück nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigungszonen des Kragens sich im Wesentlichen über einen der seitlichen Ränder des Kragens erstrecken.
4. Kleidungsstück nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigungszonen, welche sich im Wesentlichen über einen der seitlichen Ränder des Kragens erstrecken, durch andere Befestigungspunkte vervollständigt sind.
5. Kleidungsstück nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der seitliche Rand gegenüberliegend des Kragens frei ist.
6. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Kragen (32) einen unteren Abschnitt (36) aufweist, welcher die Basis des Halses bedeckt, und dass der Abschnitt (34) des Kragens durch den den Oberkörper des Kleidungsstücks bildenden Teil (12) bedeckt ist und sich mitten durch die Durchgangsöffnung (20) des Kopfes erstreckt.
7. Kleidungsstück nach Anspruch 6, **dadurch gekenn-**

**zeichnet, dass** der untere Abschnitt in Richtung zur Unterseite nach hinten und nach vorne jeweils entlang des Rückens und der Brust des Benutzers verlängert ist.

8. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 6 oder 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der untere Abschnitt (34) des Kragens (32) mindestens teilweise die Schultern des Benutzers bedeckt.
9. Kleidungsstück nach irgendeinem der vorangegangenen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Kragen (32) einen Dichtigkeitsabschnitt (38) aufweist, der sich entlang des Einschnitts (26) des Oberkörperteils (12) gegen eine innere Fläche des den Oberkörper bildenden Teils (12) erstreckt.
10. Kleidungsstück nach irgendeinem der vorangegangenen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Hauptabschnitt (34) des Kragens (32) auf Höhe der Schulter (18) des den Oberkörper des Kleidungsstück bildenden Teils (12) befestigt ist.
11. Kleidungsstück nach einem der Ansprüche 6 oder 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der untere Abschnitt (34) des Kragens Befestigungspunkte (40) auf mindestens einem des vorderen Feldes (14) oder hinteren Feldes (16) des den Oberkörper des Kleidungsstücks bildenden Teils (12) aufweist.
12. Kleidungsstück nach irgendeinem der vorangegangenen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Einschnitt (26) sich nach oben ausgehend von einer zentralen Zone des hinteren Feldes (16) erstreckt und in der Durchgangsöffnung (20) des Kopfes in einer Weise mündet, um zwei Stücke des hinteren Feldes (16) zu begrenzen, und dass in geöffneter Stellung der Schließmittel die zwei Stücke transversal voneinander entfernt sind, um den Eintritt des Körpers des Benutzers in das Kleidungsstück zu erlauben.
13. Kleidungsstück nach den Ansprüchen 9 und 12 in Kombination, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Dichtigkeitsabschnitt (38) eine Befestigungszone aufweist, die sich über eines der Stücke entlang des Einschnitts (26) erstreckt.
14. Kleidungsstück nach irgendeinem der vorangegangenen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Durchgangsöffnung (20) des Kopfes, welche den oberen Rand des vorderen Feldes (14) und hinteren Feldes (16) bildet, im Wesentlichen auf Höhe der Basis des Halses erstreckt.
15. Kleidungsstück nach irgendeinem der vorangegangenen Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigung des inneren Kragens an der inneren

Fläche des den Oberkörper bildenden Teils durch Nähen und/oder durch Klebung durchgeführt ist.

## 5 Claims

1. Garment for aquatic sports comprising a torso-forming part (12) that has a front panel (14) and a rear panel (16), and which is provided with at least one opening (20) for the passage of the head, and of the type comprising an opening in the form of a slit (26) provided with fastening means (28), **characterized in that** it comprises an internal collar (32), a main portion (34) of which surrounds the user's neck, and **in that** the collar (32) is fixed to an inner surface of the torso-forming part (12).
2. Garment according to claim 1, **characterized in that** the collar (32) is fixed to the inner surface of the torso-forming part (12) by zones for fixing the collar, such that it is possible to distance the collar transversely under a shoulder of the suit.
3. Garment according to claim 2, **characterized in that** the zones for fixing the collar extend essentially on one of the lateral edges of the collar.
4. Garment according to claim 3, **characterized in that** the zones for fixing the collar that extend essentially on one of the lateral edges of the collar are completed by other fixing points.
5. Garment according to claim 4, **characterized in that** the opposing lateral edge of the collar is free.
6. Garment according to claims 1-5, **characterized in that** the collar (32) comprises a lower portion (36) that covers the base of the neck, and **in that** the lower portion (34) of the collar is covered by the torso-forming part (12) and extends through the opening (20) for the passage of the head..
7. Garment according to claim 6, **characterized in that** the lower portion extends downward at the rear and at the front, along the back and along the chest of the user, respectively.
8. Garment according to claims 6 or 7, **characterized in that** the lower portion (34) of the collar (32) at least partially covers the user's shoulders.
9. Garment according to any of the preceding claims, **characterized in that** the collar (32) comprises a sealing portion (38) that extends along the slit (26) of the torso part (12), against an inner surface of the torso-forming part (12).
10. Garment according to any of the preceding claims,

**characterized in that** the main portion (34) of the collar (32) is fixed in the area of the shoulder (18) of the torso-forming part (12) of the garment.

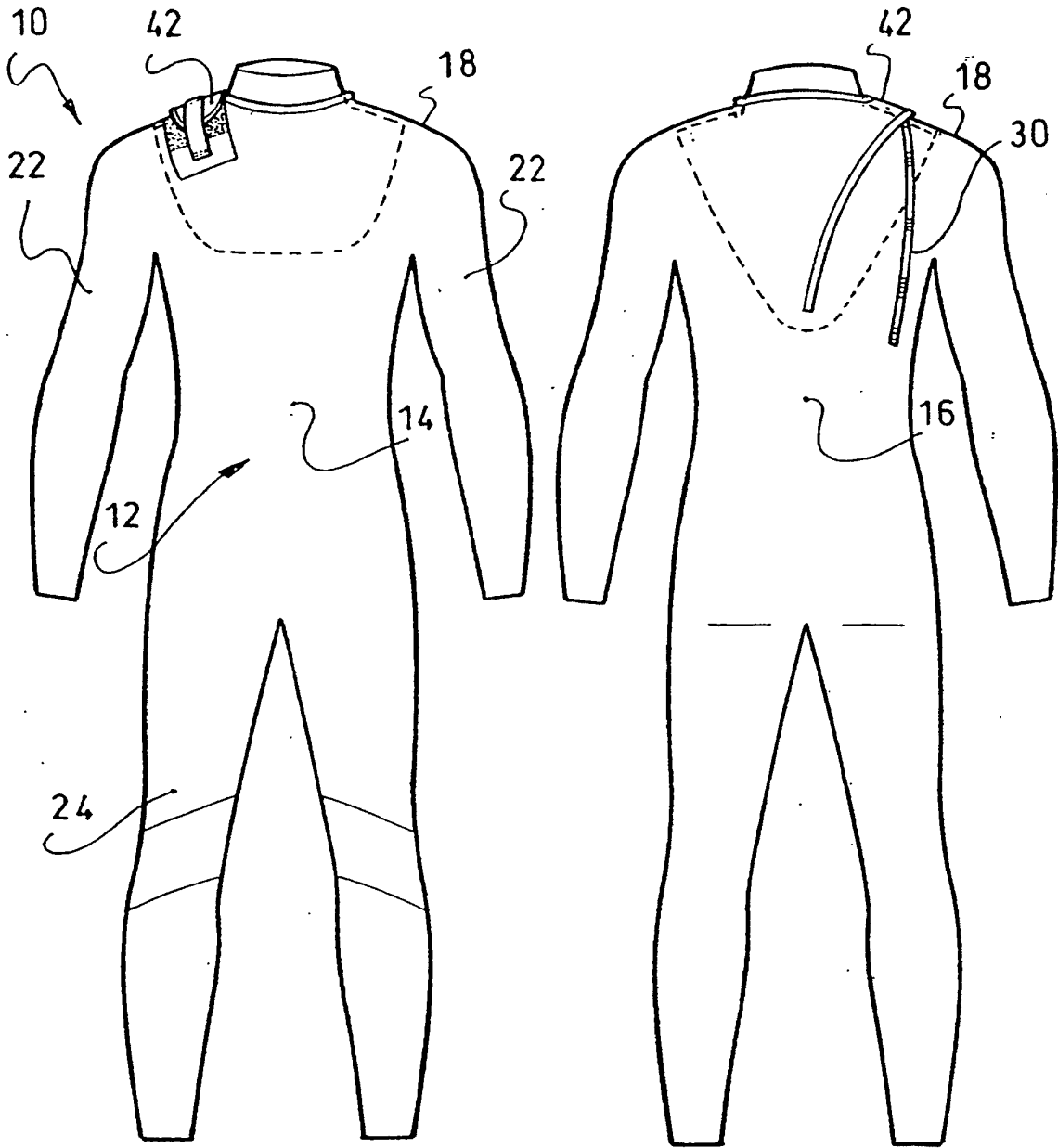
11. Garment according to claims 6 or 7, **characterized in that** the lower portion (34) of the collar comprises points (40) for fixing to at least one of the front (14) or rear (16) panels of the torso-forming part (12) of the garment. 5
- 10
12. Garment according to any of the preceding claims, **characterized in that** the slit (26) extends upward from a central zone of the rear panel (16) and opens out in the opening (20) for the passage of the head so as to demarcate two flaps of the rear panel (16), and **in that**, in the open position of the fastening means, the two flaps are transversely spaced apart to allow entry of the user's body into the garment. 15
13. Garment according to claims 9-12 taken in combination, **characterized in that** the sealing portion (38) comprises a fixing zone that extends on one of the flaps along the slit (26). 20
14. Garment according to any of the preceding claims, **characterized in that** the opening (20) for the passage of the head, which forms upper edge of the front (14) and rear (16) panels, extends substantially in the area of the base of the neck. 25
- 30
15. Garment according to any of the preceding claims, **characterized in that** the fixing of the internal collar to the inner surface of the torso-forming part is done by stitching and/or by gluing. 35

40

45

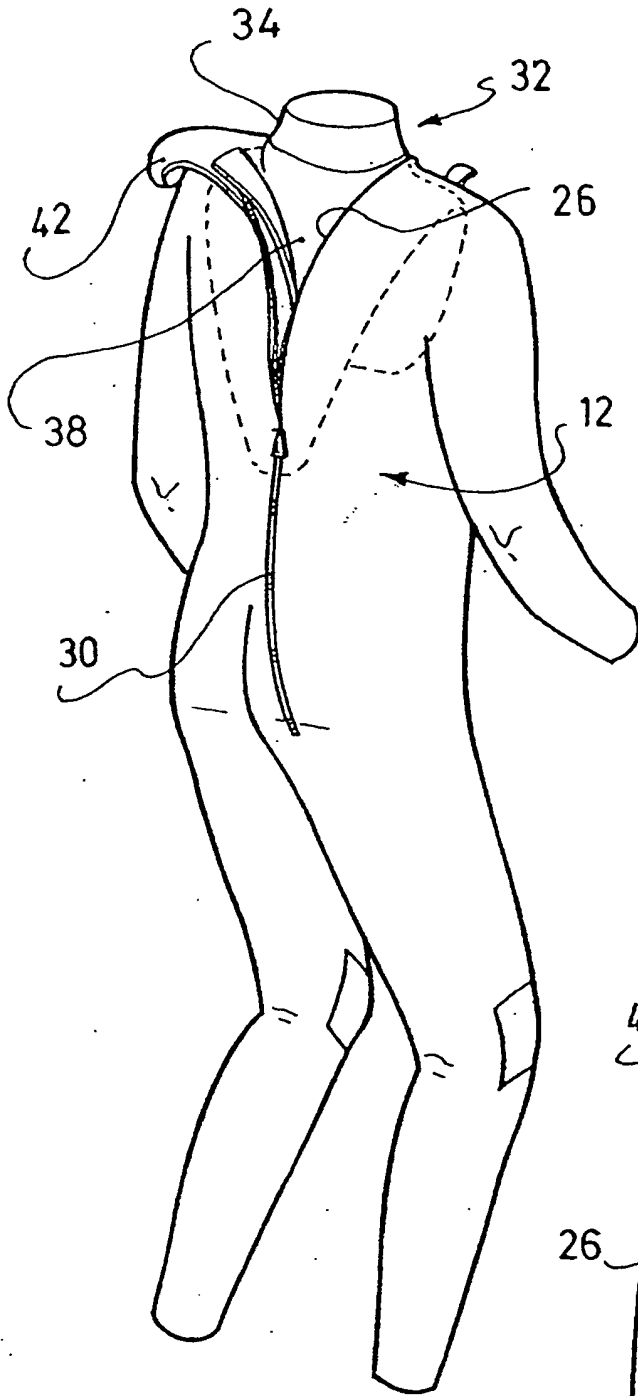
50

55

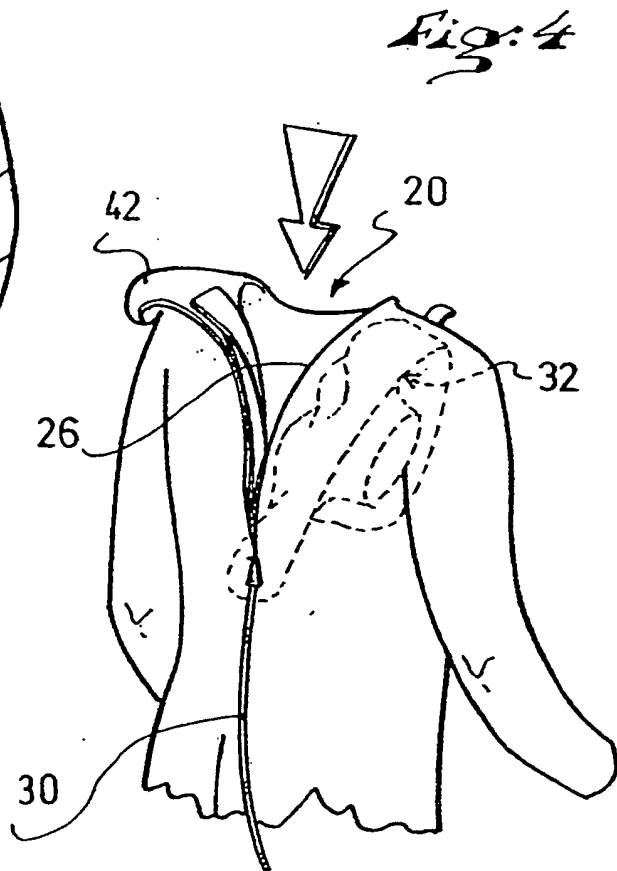


*Fig: 1*

*Fig: 2*



*Fig: 3*



*Fig: 4*

